



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE LA LOZERE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 7 /2012**

**Arrêté de suppléance**

**ANNÉE : 2012**

**DIFFUSE LE  
29 février 2012**

# SOMMAIRE

## **Prefecture de la Lozere**

### **SERVICES DU CABINET**

Arrêté N °2012060-0001 - chargeant M. Boris BERNABEU, sous- préfet de Florac,  
des  
fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales le jeudi 1er  
mars 2012 de 8h00 à 18h00 .....

1



PREFET DE LA LOZÈRE

Secrétariat préfet

Arrêté n° 2012060-0001 du 29 février 2012  
chargeant M. Boris BERNABEU, sous-préfet de Florac,  
des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales  
le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 de 8 h 00 à 18 h 00

Le préfet de la Lozère,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier du Mérite agricole,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
  - VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifiée, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
  - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
  - VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,
  - VU le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 14 septembre 2011, portant nomination de M. Philippe VIGNES en qualité de préfet du département de la Lozère,
  - VU le décret du Président de la République du 2 septembre 2009 nommant M. Boris BERNABEU en qualité de sous-préfet de Florac,
  - VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2011 nommant M. Wilfrid PELISSIER en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Lozère,
  - VU l'arrêté préfectoral n° 2010006-03 du 6 janvier 2010 portant organisation de la préfecture de la Lozère,
  - VU l'arrêté préfectoral n° 2011083-0002 du 24 mars 2011 portant modification de l'organisation des services de la préfecture,
  - VU l'arrêté préfectoral n° 2012000-0020 du 9 janvier 2012 portant modification de l'organisation des services de la préfecture,
  - VU l'arrêté préfectoral n° 2011285-0003 du 12 octobre 2011 portant délégation de signature à M. Wilfrid PELISSIER, secrétaire général de la préfecture,
  - VU l'arrêté préfectoral n° 2012006-0001 du 6 janvier 2012 portant délégation de signature à M. Boris BERNABEU, sous-préfet de Florac,
- CONSIDERANT** l'absence concomitante du préfet et du secrétaire général de la préfecture le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 de 8 h 00 à 18 h 00,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

M. Boris BERNABEU, sous-préfet de Florac, est désigné pour exercer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 de 8 h 00 à 18 h 00.

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général et le sous-préfet de Florac sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

**Le préfet**

« Signé »

**Philippe VIGNES**